

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTEBulletin n°102 déc 2016-Trimestriel-Directeur de publication: Joël TONDON
Imprimé par nos soins grâce à la cotisation des adhérents Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 01-12-2016

SECRET OU IGNORANCE ?

Depuis la Commission Technique Scolaire Départementale de la rentrée scolaire, les représentants du SNUipp-FSU88 demandent des comptes sur la carte scolaire (Audience avec le SGEN-CFDT, question diverse au CTSD de novembre).

En effet, au mois de juin, la balance entre ouverture de postes et fermeture est à zéro. Au début de l'année scolaire 2015-2016, l'administration avait ouvert à titre provisoire 11,5 postes d'aides pédagogiques. Nous comptons sur ces postes à la rentrée de septembre, or seuls six ont été ouverts. D'où notre question : où sont passés les 5,5 manquants ?

Notre département reçoit du ministère une dotation de 1897 postes (Équivalent temps plein). Ces postes sont pour la quasi totalité devant élèves. Mais, au vu de ce qui vient de se passer, il s'avère qu'une certaine quantité de postes sert à d'autres fins. C'est pour cela que vos représentants SNUipp-FSU ont demandé à l'administration le nombre de postes disponibles au mouvement, pour connaître la mesure de cette variable "d'ajustement".

Pour l'heure, l'administration ne nous à toujours pas donné cette information. N'en a-t-elle pas connaissance elle-même ? Est-ce secret ? S'il le faut, le SNUipp-FSU88 fera le compte "fastidieux" des postes à partir du document mouvement. Nous pensons qu'au moment où des collègues connaissent des difficultés avec des classes à effectif chargé ou nécessitant de l'aide pédagogique du fait des difficultés graves que rencontrent certains de leurs élèves, ils sont en droit de savoir comment sont utilisés les moyens que l'Etat octroie à notre département. Nous vous rendrons compte de cette démarche syndicale.

Norbert GILET

LES CONGÉS PAYÉS ONT 80 ANS



- 2 **Calendrier administratif**
- 3 **Gagnons la fin des APC !**
- 4 **Freinet : toujours vivant !**
- Les congés payés ont 80 ans**

Fiche de contrôle syndical



AGENDA

Calendrier prévisionnel des opérations administratives

Pour chaque opération, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp-FSU

CAPD 13 décembre 2016

avancement d'échelon, coordonnateurs RPI
fiche de contrôle syndical dans ce bulletin

Liste d'aptitude directeurs 2 classes et + 28 février 2017

Permutations nationales

Saisie de la demande Novembre 2016

Résultats Mars 2017

Temps partiels/disponibilité

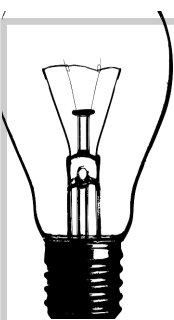
Circulaire rectorale Mars 2017

Limite dépôts des demandes Fin mars 2017

Candidatures stage CAPA-SH

Mouvement des personnels 23 mai 2017
Postes adaptés, congés de formation

CAPD hors classe, liste d'aptitude PE, 22 juin 2017



Vos idées, votre bulletin

Vous êtes invités à donner
votre opinion et vos suggestions afin
d'améliorer votre bulletin
d'information.

n'hésitez pas à nous en faire part à : snu88@snuipp.fr

Merci !

Votre contribution est grandement appréciée.

Ce calendrier

n'est qu'indicatif !

Consultez les circulaires de l'Inspection académique pour connaître les dates exactes. Pensez à consulter régulièrement votre professionnel :

nom.prénom@ac-nancy-metz.fr

Quand vous vous adressez à votre administration, n'oubliez pas de :

- Conserver un double de votre demande.
- Envoyer un double aux délégués du personnel si vous souhaitez qu'ils puissent suivre votre dossier.
- l'envoyer par voie hiérarchique (IEN/IA, le directeur n'est pas votre supérieur hiérarchique)
- Si les délais sont courts, envoyer un double directement à l'IA.
- En cas de doute, demander conseil à un délégué du personnel du SNUipp-FSU.

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**

Permanences syndicales
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

sauf mercredi: 8h30-12h00

03 29 35 40 98
07 78 87 81 25
snu88@snuipp.fr
<http://88.snuipp.fr>
page Facebook : [snuippvosges](https://www.facebook.com/snuippvosges)

CPPAP n° 0720 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : à parution

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL



ARRETONS LES APC !

37 000 collègues engagés

<http://findesapc.snuipp.fr/>

Lettre aux parents

http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/Lettre_aux_parents_APC.pdf



VERS UN MOUVEMENT DE RESISTANCE PEDAGOGIQUE

Dans quelques jours, le principal syndicat national des professeurs des écoles et des instituteurs, le SNUIPP, devrait lancer **une consigne d'arrêt de la mise en oeuvre des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**. Cette consigne de résistance pédagogique sera donnée lorsque le compteur des 35 000 engagements individuels à ne plus faire l'APC sera atteint. Et il sera atteint d'ici peu... (38 000 au 7 nov !)

Pour comprendre le sens de cette initiative, il faut revenir aux années Darcos-Chatel, c'est-à-dire en 2008. Cette année-là, le ministre Darcos supprime deux heures de classe obligatoires hebdomadaires et impose la mise en place de « l'aide personnalisée ». Ce dispositif est destiné aux élèves en difficulté afin de leur proposer deux heures de soutien, gratuit, avec l'autorisation des parents puisqu'il se situe en dehors du temps de classe obligatoire. Dans le même temps, le ministre démantèle les fameux RASED (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Enfants en Difficulté) et vend à l'opinion publique un dispositif qui veut montrer que l'école fait des efforts pour les élèves en difficulté. L'aide personnalisée, déconnectée du groupe-classe, vient se substituer à l'aide spécialisée, ce qui constituait une véritable régression.

Dans le même temps, le ministre imposait la semaine de quatre jours, c'est-à-dire quatre journées de classe de 6 heures auxquelles il fallait ajouter une moyenne d'une demi-heure par jour pour l'aide personnalisée. Les écoliers français avaient la journée de classe la plus longue d'Europe et les élèves en difficulté devaient en plus subir deux heures de classe hebdomadaires supplémentaires !

Dès sa mise en place, **ce dispositif a suscité une résistance pédagogique inédite** au sein des professeurs des écoles. Le mouvement des enseignants-désobéisseurs du primaire est né du refus d'être complice d'une mascarade pédagogique qui visait à supprimer 5 000 postes d'enseignants du RASED et à caporaliser les professeurs des écoles dans une obéissance sans discernement en leur imposant un dispositif en trompe-l'oeil. **Toutes les études, y compris ministérielles, réalisées entre 2009 et 2012, ont finalement conclu à la totale inefficacité de l'aide personnalisée.** La désobéissance pédagogique était bien légitime et elle fut massive durant l'année 2009.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont apparues en 2013 avec la disparition de l'aide personnalisée. Ce nouveau dispositif est intégré dans les 108 heures annualisées des obligations de service des enseignants, en dehors donc des heures obligatoires de classe. Il correspond à 36 heures de classe avec un petit groupe d'élèves, soit une moyenne d'une heure par semaine (le plus souvent

deux fois une demi-heure sur la pause méridienne). Aujourd'hui, les enseignants du primaire font 24h de classe par semaine et 3h de service en moyenne hebdomadaire comprenant les diverses réunions de concertation, les animations pédagogiques, les conseils d'école et les APC.

En réalité, les 108 heures annualisées sont largement dépassées et aucune heure supplémentaire n'est bien entendu rémunérée. Les APC, dans cette configuration, s'avèrent une surcharge de travail inutile. La majorité des enseignants (81%) considèrent d'ailleurs qu'elles sont inefficaces et surtout trop fatigantes pour les élèves en difficulté.

Le ministère a raté une occasion au mois de juin dernier lorsqu'il a présenté un nouveau décret sur les obligations de service des enseignants du primaire. Il a confirmé les APC dans les 108 heures malgré l'opposition de la plupart des syndicats. Ainsi, dans le même temps qu'il reconnaît la lourdeur de la charge de travail des enseignants (une moyenne de 43 heures de travail par semaine !), il n'a pas saisi cette occasion pour supprimer les APC et donner davantage de temps disponible aux enseignants pour travailler en équipe les difficultés scolaires.

Alors dans quelques jours, le principal syndicat des professeurs des écoles lancera le mot d'ordre d'arrêt des APC sur la base de 35 000 engagements individuels à suivre cette consigne. Il s'agit certainement d'une première. Cette consigne syndicale nationale couvre bien évidemment les enseignants qui s'engageront individuellement ou collectivement dans cette action de boycott. **Nous avons gagné la fin de l'aide personnalisée par la résistance pédagogique ouverte, je suis persuadé que nous gagnerons la fin des APC par l'action collective syndicale.**

Je salue donc l'initiative du SNUIPP qui vient à point nommé. Les inégalités qui se creusent à l'école, soulignées par de nombreux rapports, méritent des réponses appropriées pour permettre aux enseignants de travailler avec davantage de marge de manoeuvre. En l'absence de réponse institutionnelle, il appartient aux enseignants de prendre des initiatives qui ne pénaliseront pas les élèves, mais qui, au contraire, leur seront bénéfiques. Notre métier, de plus en plus complexe, doit évoluer. Les enseignants qui ont montré dans les années 2008-2012 leur capacité de résistance, leur refus d'appliquer des dispositifs inappropriés pour les élèves en difficulté, veulent garder la main sur leur métier pour imaginer et mettre en place, en équipe, les meilleures solutions pour une école du progrès pour tous.

Alain Réfalo sur son blog, 28 septembre 2016



FREINET : TOUJOURS VIVANT !

50 ans après la mort de Célestin Freinet (1896– 1966), fondateur de pratiques pédagogiques innovantes et d'une pédagogie qui porte son nom, ses écrits sont réédités dans un ouvrage de Grégory Chambat et Catherine Chabrun. 1

Ce pacifiste qui a fait deux guerres, ce communiste individualiste et réactionnaire, rejeté tant par le Parti communiste que par les conservateurs, interpelle. Instituteur, inventeur d'une pédagogie humaine et moderne qui vise à former des citoyens libres, autonomes, responsables et critiques, aura suscité autour de lui beaucoup de haine et beaucoup d'amour.

1 Célestin Freinet, *Le Maître insurgé, Articles et éditoriaux, 1920-1939*, édition Libertalia, 190p, 10 €.

80 ANS DES CONGES PAYES

De 1936 à 2016, les congés payés fêtent leurs 80 ans. Dans l'histoire politique, sociale et économique récente de notre pays, l'idée de vacances rémunérées pour les travailleurs est un progrès récent reconnu par le Front Populaire le 20 juin 1936. Suite à la crise de 1929 et la montée d'un chômage de masse, les tensions politiques et sociales s'accroissent.

Le Front Populaire arrive au pouvoir. Sous la pression de la rue et de millions de grévistes, les Accords de Matignon sont signés en juin. Deux lois sur la



réduction du temps de travail en découlent, instaurant la création de deux semaines de congés payés et la semaine de 40 heures payées. Saluons également le syndicat des gantiers de Rodez qui ont gagné ces avancées dès 1926 ! Autre anecdote : les ouvriers de Citroën de Paris avaient obtenu après 4 jours de grève que la pause casse-croûte passe de 20 minutes à 30 minutes !!!

C'est tout cet héritage que l'idéologie néo-libérale essaye de détricoter depuis des décennies, mettant à mal les services publics.

LSUN OU LIVRET SCOLAIRE UNIQUE NUMERIQUE : IL EST URGENT D'ATTENDRE !

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER · POUR SOI-MÊME · POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



LA LEGERETE



Catherine MEURISSE, dessinatrice à Charlie Hebdo, a vécu de très près les événements de janvier 2015. En se levant en retard ce jour sombre, elle aura la vie sauve alors que ces compagnons de rédaction ont vécu le chaos des frères khalach...

Cette BD, emprunte de beauté, de réflexion et de tendresse est un véritable carnet de voyage intérieur dans la vie de la dessinatrice qui n'arrive plus à dessiner, qui cherche un sens à la vie. En appelant à la culture pour vaincre la barbarie, elle nous touche à l'âme et au cœur.

19,99 euros, édition Dargaud

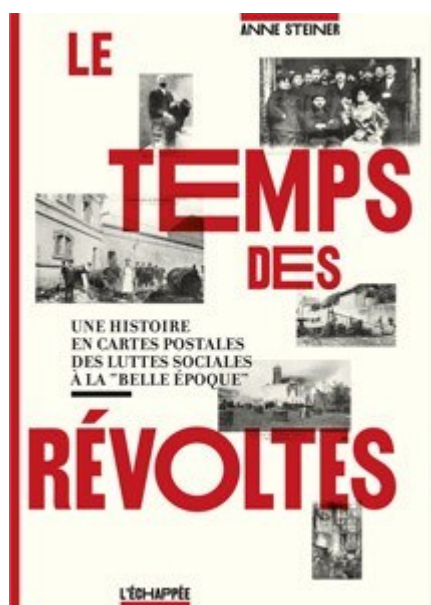
IDEE FAUSSE n° 13

« L'enseignement de l'arabe favorise le communautarisme. »

Si il y a quelque chose d'alarmant dans la diffusion de la langue arabe, c'est sa faible diffusion : si 50 000 écoliers suivent des cours en primaire, ils ne sont plus que 9 000 au collège et au lycée. Au nom de quoi la langue arabe, langue officielle dans 26 pays, serait davantage une langue communautaire que l'allemand ? Enfin, pourquoi discriminer nombre de jeunes ayant la double culture française et arabe ? Pour les Franco-américains ou les Franco-Allemands, cela est impensable, alors stop aux fantasmes !



Disponible sur demande à la section 88



Dans les années précédant la Première Guerre mondiale, les conflits sociaux se multiplient dans toute la France, et dans la plupart des secteurs d'activité. Derrière les revendications concernant le temps de travail, le salaire, l'abrogation des nouveaux règlements, la reconnaissance des sections syndicales, c'est toujours d'une lutte pour la reconnaissance du travail et des savoir-faire dont il est question. Un combat pour la dignité que les vignerons du Midi, de la Champagne ou **les ouvrières de Raon l'Étape** mènent aussi en luttant contre les procédés frauduleux qui dévalorisent leur production et les plongent dans la misère.

À une époque où les photographies de presse sont rares et de qualité médiocre, c'est sur ce support, média à part entière, qu'ont été fixés les moments forts de ces révoltes urbaines ou rurales : cortèges, barricades, charges de dragons, machines sabotées, demeures patronales incendiées, mais aussi soupes communistes, fêtes et meetings. Mettant en regard récits et images, ce livre nous plonge au cœur de ces événements et nous fait découvrir le métier et la vie des femmes et des hommes qui en furent les valeureux protagonistes.

176 pages, 19 euros, édition L'Échappée

EPINAL
44 rue de la clé d'or
88000

Crédit CME Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE
42 rue Jacques Pierre
88100

Tél : 0820 822 044



Maternelle : du nouveau dans l'évaluation

Après la mise en place des nouveaux programmes de rentrée 2015, les nouvelles modalités de suivi des apprentissages entrent en vigueur en septembre 2016. Lors des discussions avec le ministère, le SNUipp-FSU est resté ferme sur des incontournables à prendre en compte : temps passée à l'évaluation, lisibilité pour les enfants et leur famille, utilité pour les apprentissages et le suivi des élèves dans le passage d'une classe à une autre.

Le ministère dit l'avoir entendu, en simplifiant les documents obligatoires et en mettant en avant une nouvelle approche de l'évaluation positive et bienveillante.

Un seul document (A4 recto-verso) répond à une forme et un contenu définis et appliqués nationalement : « *la synthèse des acquis scolaires à la fin de l'école maternelle* »; document qui ne doit être complété qu'en fin de GS. Un autre, le « *cahier de suivi des apprentissages* » est laissé à la libre conception des enseignants et a pour but de témoigner des réussites de chaque enfant. Pour la très grande majorité des classes, ce document est déjà en place (cahier de vie, cahier de progrès, cahier d'expériences...). Le ministère assure que cela ne doit pas entraîner de travail supplémentaire. Ce carnet de suivi doit être transmis aux familles au moins 2 fois par an.

Certaines IEN ont déjà proposé qu'un document unique soit élaboré et généralisé au niveau d'une circonscription ou d'un département. C'est contraire à l'esprit des textes qui réaffirment que l'évaluation doit être conduite au plus près de l'activité réel de l'élève et sur des activités ordinaires de la classe.

Nous rappelons donc qu'il s'agit là d'une possibilité et que les conseils des maîtres restent libres de la conception des outils. Il est donc nécessaire de prendre dès maintenant le temps des APC pour réfléchir ensemble et construire ce nouvel outil.



Evaluation des enseignants: quoi de neuf ?

Apriori, 2016-2017 sera la dernière année de fonctionnement de l'inspection sanctionnée par une note. Le ministère a ouvert des discussions sur une réforme de l'évaluation des enseignants pour la rentrée 2017.

Les mesures applicables à compter du 1er septembre 2017 seraient :

- 4 rendez vous de carrière: au moment des passages aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons de la classe normale, de l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle.
- La mise en place d'un processus d'accompagnement continu, collectif et individuel, progressif et ajusté tout au long de la carrière et à visée formative.

Le ministère annonce le maintien d'une inspection en classe suivie d'un entretien. Elle serait basée sur l'observation de la séance mais aussi sur un bilan professionnel renseigné par l'enseignant (sorte d'autoévaluation). Seraient évoqués aussi lors de l'entretien les projets : la mobilité professionnelle dans l'Education Nationale, la formation...

RESULTAT DE LA CONSULTATION SYNDICALE

Plus de 10 000 enseignants ont répondu à la consultation lancée par le SNUipp-FSU. C'est dire l'importance qu'ils accordent à cette question. Une des lignes force est de montrer que 8 professeurs des écoles sur 10 rejettent la forme actuelle de l'inspection.

La question de l'évaluation professionnelle est au cœur de la rentrée. Le ministère veut aller très vite sur ce dossier qui va largement au-delà de la seule évaluation.

En effet, parce qu'il ne veut pas d'une carrière linéaire déconnectée de la « valeur professionnelle », les « nouvelles » carrières enseignantes seront rythmées de moments clés créant des différences de salaire d'un-e enseignant-e à l'autre. En prônant « une meilleure reconnaissance de l'engagement de ceux qui s'engagent le plus, tout simplement », la ministre communique clairement sur la carrière au mérite. Cette question aura des répercussions fortes pour les personnels.

En savoir + sur les dangers et les avancées potentielles de ce dossier :
<http://www.ecolemancipee.org/>